

RENONCEMENT A LA PROPRIETE D'UN ANIMAL

L'acceptation du renoncement à la propriété d'un animal au profit de la SPA Martinique, implique que l'ancien propriétaire n'a plus aucun droit sur l'animal. **La SPA Martinique devient alors le propriétaire exclusif de cet animal et en dispose dans l'intérêt de l'animal et dans l'intérêt général.**

Pour tout renoncement de propriété, il est demandé le versement d'une participation financière destinée au bon fonctionnement du refuge, particulièrement pour l'entretien des animaux dans les meilleures conditions possibles.

Le montant de cette participation est établi en fonction notamment de l'espèce, de la condition physiologique, ... de l'animal.

NB : au cas où vous seriez dans une situation de grande difficulté financière, votre animal pourra être accueilli selon vos possibilités.

NOM – PRENOM DU PROPRIETAIRE

.....

ADRESSE :

.....

TEL :

ANIMAL LAISSE AU REFUGE

NOMBRE :

RACE :

ROBE :

AGE :

SEXE : POILS :

NOM :

N° IDENTIFICATION :

RAISONS DU RENONCEMENT

.....

.....

VOTRE CHIEN A-T-IL DEJA MORDU QUELQU'UN :

OUI

NON

POURQUOI :

DATE :

SIGNATURE